CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

51e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 novembre 2015

**SC51-20**

**Rapport sur les efforts d’appel de fonds en faveur de délégués, pour la COP12, conformément à la Résolution XII.1**

**Action requise** :

Le Sous-groupe sur les finances est invité à examiner les mesures prises par le Secrétariat pour obtenir des fonds en faveur de délégués, pour la COP12.

**Introduction**

1. Comme d’habitude, le Secrétariat a procédé à des appels de fonds pour couvrir les frais associés aux voyages et à l’hébergement de délégués assistant à la COP12, provenant de pays figurant sur la liste CAD/OCDE des bénéficiaires de l’aide.
2. À ce jour, 443 434 CHF ont été obtenus pour les délégués parrainés pour la COP12. Ce chiffre se compare avec 419 912 CHF pour la COP11 et 446 090 CHF pour la COP10.
3. Dans la Résolution XII.1, il est indiqué que le Sous-groupe sur les finances :

*NOTE que 115 000 CHF du fonds de réserve 2013- 2015 ont été utilisés pour parrainer des délégués éligibles et s’assurer que toutes les Parties pouvaient réellement participer à la COP12; et NOTE EN OUTRE que cette utilisation ne constitue pas un précédent pour la Convention et qu’elle est considérée comme une exception à la pratique habituelle qui s’explique par le climat économique mondial et la difficulté d’obtenir des contributions volontaires auprès des Parties contractantes et d’autres sources externes.*

*PRIE le Secrétaire général de poursuivre ses efforts et de solliciter des contributions externes de façon à rembourser les sommes puisées dans la réserve en raison de ces circonstances exceptionnelles, et de faire rapport lors des prochaines réunions du Sous-groupe sur les finances sur les progrès accomplis à cet égard.*

1. Le Secrétariat présente ci‑dessous un résumé de la situation actuelle et des mesures prises afin d’atteindre le niveau actuel de fonds engagés.

**Mesures prises avant la COP12**

1. La première lettre demandant un appui pour couvrir les coûts des délégués parrainés pour la COP12 a été envoyée à toutes les Parties contractantes le 20 novembre 2014.
2. Les Conseillers régionaux principaux et le Chef des partenariats ont collaboré dans le cadre d’un suivi approfondi et ciblé. Cela comprend des centaines d’actions, axées sur 26 entités (gouvernementales et non gouvernementales) identifiées comme les plus susceptibles d’apporter un appui.

**Situation au 31 juillet 2015**

1. Résumé de l’état des fonds déjà obtenus pour couvrir les coûts des délégués parrainés pour la COP12 par rapport au budget de 560 000 CHF :

Tableau 1 : Couverture des coûts des délégués parrainés pour la COP12 (situation au 31 juillet 2015)

|  |  |
| --- | --- |
| **Bailleur de fonds** | **Montant obtenu CHF** |
| Star Alliance | 26 000  |
| Australie | 29 660  |
| Autriche | 5 166  |
| Canada | 31 155  |
| Finlande | 20 604  |
| Allemagne | 10 479  |
| Corée (République de) | 23 883  |
| Pays-Bas\* | 7 500  |
| Norvège | 63 871  |
| Suède | 55 684  |
| Suisse (délégués africains) | 115 000  |
|   |   |
| **Secrétariat, fonds affectés aux projets** |   |
| China High Altitude | 3 220  |
| Bureau régional du PNUE en Asie occidentale | 19 771  |
| Surplus RM européen | 31 442  |
|   |   |
| **Sous-total** | **443 434**  |
| Fonds de réserve | 115 000  |
| **Total** | **558 434**  |

1. La contribution du Fonds de réserve, à hauteur de 115 000 CHF, a été essentielle pour parrainer les délégués pour la COP12 et le Fonds de réserve doit maintenant être reconstitué à son niveau habituel. En conséquence, les efforts se poursuivent pour combler le déficit. Une lettre du Secrétaire général a été envoyée le 16 juillet 2015 afin de lancer cette recherche (voir annexe 1).
2. Comme suivi à la lettre de juillet du Secrétaire général, les Conseillers régionaux principaux et le Chef des partenariats soulèveront proactivement la question d’un financement additionnel dans leurs contacts avec les Parties contractantes.
3. Les Pays-Bas se sont aussi engagés à verser 7500 CHF (\* également inclus dans le tableau ci‑dessus) et le Gouvernement du Canada a officiellement confirmé par écrit qu’aucun financement additionnel ne serait apporté.

**Annexe 1**

**Lettre du Secrétaire général, juillet 2015**

Du Secrétaire général

Gland, 16 juillet 2015

SG2015-224/CHB/CHP/deb

**Objet : Poursuite des efforts d’appel de fonds pour les délégués parrainés pour la COP 12 de la Convention de Ramsar**

Chères Parties contractantes,

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux Parties contractantes généreuses qui ont déjà fourni un appui financier pour couvrir les coûts de la présence de délégués parrainés à la COP12, en particulier les délégués qui ont tant bénéficié de vos contributions précieuses à la COP. Toutefois, il reste un déficit de 115 000 CHF entre les coûts inscrits au budget et utilisés et les fonds obtenus à ce jour. Nous souhaitons vous demander votre appui pour aider à combler ce déficit. Cette demande émane du Secrétariat, au nom des Parties, et répond directement au souhait de la 50e Réunion du Comité permanent de voir que les efforts d’appels de fonds pour les délégués parrainés ne diminuent pas ni ne se réduisent après la COP12 mais se poursuivent jusqu’à ce que le déficit soit comblé.

En conséquence, pourriez-vous me faire savoir s’il serait possible que votre gouvernement :

* augmente le niveau d’engagement financier au-delà de votre engagement actuel;
* étudie la possibilité d’un financement sur d’autres budgets qui pourraient maintenant être disponibles; ou
* recherche pour la première fois d’autres sources possibles d’appui pouvant être disponibles.

Le Secrétariat a étudié avec certains bailleurs de fonds non gouvernementaux la possibilité qu’ils nous fournissent des fonds mais cette approche n’a pour l’instant pas été positivement reçue. Nous avons aussi recherché des fonds auprès d’organisations internationales et d’organisations des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Commonwealth, mais une fois encore nous avons été informés qu’il n’y a pas de fonds disponibles à cet effet.

En conséquence, nous voulons croire qu’il reste une bonne possibilité que les Parties contractantes à la Convention étudient des options qui pourraient être à leur disposition même s’il s’agit de petites sommes. À titre de référence, et au cas où cela serait utile à vos propres efforts de communication avec des collègues ou d’autres organisations, vous trouverez ci-joint la lettre originale qui a été envoyée en 2014 à toutes les Parties contractantes et qui leur explique les besoins, ainsi que la liste de toutes les Parties et autres organisations qui ont déjà fait une contribution ainsi que le niveau d’appui fourni.

Merci d’avance de bien vouloir accorder votre attention à cette demande,

Cordialement,



Christopher Briggs